



## BOUYGUES

Votre Assemblée Générale Ordinaire se réunira extraordinairement

**le jeudi 7 octobre 2004 à 10h00**

**à CHALLENGER - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT**

à l'effet de délibérer **sur l'ordre du jour suivant** :

- Distribution exceptionnelle.
- Modalités et date de mise en paiement.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-----

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote, qui souhaitent assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, doivent impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 4 octobre 2004 (minuit) ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un certificat de dépôt, constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée, qui devra être reçu effectivement par la Société BOUYGUES - Service Titres - B.P. 23 - 1, avenue Eugène Freyssinet - GUYANCOURT - 78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX (Tél. 01 30 60 35 82 - Fax. 01 30 60 38 08) au plus tard le lundi 4 octobre 2004 (minuit).

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, désirant assister à cette Assemblée, pourront faire une demande de lettre d'admission :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : auprès de la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus ;
- pour les actionnaires au porteur : auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance, pourront :

- pour les titulaires de certificats de droit de vote : demander un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance à la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus ;
- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer à la société BOUYGUES le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le lundi 4 octobre 2004 (minuit).